

Image not found or type unknown



Caution appartement, droit locatif

Par **luche**, le **09/11/2009** à **14:21**

Bonjour,
Je suis actuellement dans un appartement HLM, je vais déménager le 01 janvier.
Ma caution est de 250euros, je voudrais savoir si mon bailleur a le droit de me demander de l'argent en plus de ma caution s'il estime que ce n'est pas suffisant pour refaire les travaux. Merci d'avance.